

Lundi 1er Février 2010

Société

« Un risque majeur de régression »

La transposition en France de la directive retour européenne inquiète la Cimade.

Eric Besson l'a annoncé lors de ses vœux à la presse le 18 janvier dernier, cette année sera marquée par la présentation d'un projet de loi sur l'immigration, transposant dans le droit français plusieurs directives européennes dont la fameuse directive retour. Un projet de loi devrait être présenté devant le Conseil des ministres avant la fin du mois de février.

Baptisée « directive de la honte » par les associations d'aide aux étrangers, la directive retour comporte plusieurs mesures inquiétantes : la durée de rétention, aujourd'hui de 42 jours en France, pourrait être prolongée jusqu'à dix-huit mois ; les sans-papiers expulsés pourront subir une interdiction du territoire de cinq ans et être renvoyés vers des pays tiers.

Lors des rencontres de Pau, organisée ce week-end par la Cimade, les responsables de l'association se sont montrés inquiets sur ce futur projet de loi. Pour Laurent Giovannoni, secrétaire général de la Cimade, la transposition dans le droit français de cette directive est « un risque majeur de régression dans lequel toute l'Europe risque d'être entraînée dans les mois et les années qui viennent ».

D'ores et déjà, le ministre de l'Immigration s'était emparé de l'arrivée de 123 réfugiés kurdes sur une plage corse pour dénoncer des « procédures pas adaptées ». La future loi devra donc répondre aux « situations d'urgence, à l'afflux massif inopiné ponctuel » d'étrangers en situation irrégulière sur le sol français, a annoncé le ministre, sans donner de précisions.

M. B.